

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

papier : Le chef d'établissement est autorisé à signer la convention d'adhésion au groupement de commande des papiers de reprographie pour l'année civile 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 04/07/2022 09:29:32

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :5,25 Quotité de travail :Selon dotation Mission confiée :Surveillance des élèves

Rémunération :SMP LGT Douanier Rousseau LAVAL Origine du financement :EN

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Vendée

**La Directrice académique
des services de l'éducation nationale
de Vendée**

La Roche-sur-Yon, le 3 juin 2022

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS

Divet 2

Chef de division : Sabrina GAUBERT

BASSIN VENDÉE OUEST

Dossier suivi par : Adeline BÉTARD, Yannick HÉRARD

Tél : 02 51 45 72 21 / 22

à

BASSIN VENDÉE EST

Dossier suivi par : Dolorès BRÉCHAULT, Sandrine DUCEPT

Tél : 02 51 45 72 54 / 51

Mél : ce.et285@ac-nantes.fr

**Madame la Principale
Collège Saint Exupéry
BELLEVIGNY**

Cité administrative Travot

rue du 93ème régiment d'infanterie

BP 777 - 85020 La Roche-sur-Yon CEDEX

Objet : Préparation de la rentrée 2022 : moyens d'assistance éducative

Pour faire suite à la réunion du groupe de travail de l'assistance éducative, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous, la dotation en postes d'assistance éducative concernant votre établissement, pour l'année scolaire 2022-2023 :

Dotation R2022 : 5,25 postes d'assistants d'éducation, soit -0,25 poste par rapport à R2021

Cette dotation est le résultat du barème approuvé par le groupe de travail constitué de chefs d'établissements (dont vous trouverez les noms ci-dessous), réuni le 3 juin 2022. Ce barème s'appuie sur différents critères quantitatifs et qualitatifs.

Il vous appartient dès à présent, dans le cadre d'un projet de vie scolaire, de réfléchir aux missions et au profil des postes d'assistants d'éducation que vous aurez à recruter.

J'attire votre attention sur le fait que les contrats des assistants d'éducation qui arrivent au terme des 6 ans ne doivent **en aucun cas être renouvelés.**

Catherine CÔME

Liste des chefs d'établissement ayant participé au groupe de travail :

Mme HÉRAUD Clg CHANTONNAY, Mme IZQUIERDO Clg LA CHATAIGNERAIE, M. HOURIEZ Clg Les Gondoliers LA ROCHE/YON, Mme CATTÉLAIN Clg Pierre Garcie Ferrande ST GILLES CROIX DE VIE, Mme BLINO-COURRET LP René Couzinet CHALLANS, Mme OLLIVIER Lycée Truffaut CHALLANS, M.GAGNOL Lycée LES HERBIERS, M. MILON Lycée MONTAIGU-VENDÉE.

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 22/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à St Jean de Monts - Voile 6ème , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Budget final des sorties voile 6ème du mois de juin 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à diverses sorties 22-23 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la liste des sorties prévues pour 2022-2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 04/07/2022 09:29:41

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

La CA autorise le prélèvement sur fonds de réserve de 2 500 euros :

- 1 900 euros sur le service général pour 2 projets pédagogique(planétarium et éducation aux médias)
- 600 euros sur le service de restauration et d'hébergement pour petites fournitures

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 04/07/2022 09:29:47